

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/26 DU 11 OCTOBRE 2019

Portant sur La répartition des amendes de police 2018

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 11 octobre 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 03/10/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention afférente au reversement des amendes de police de l'année 2018, d'un montant de 307,85 €.

Elle propose au conseil municipal d'attribuer cette subvention à l'acquisition de divers panneaux de signalisation et de barrières de sécurité pour un montant de 694,51 € HT soit 833,41 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Madame Le Maire.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :

Et Affichage du :